

## RAPPORT SUR LA CONSULTATION DE L'HORAIRE 2024 SYNTHÈSE DES REMARQUES ET RÉPONSES

### 1. Procédure de consultation des horaires

Conformément aux dispositions fédérales, le projet d'horaire 2024 a été publié à des fins de consultation et de prise de position du 24 mai au 11 juin 2023 sur le site internet <https://www.tp-info.ch/fr>. La consultation a permis aux usagers des transports publics de s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau neuchâtelois.

Les remarques issues de la consultation seront examinées et, cas échéant, intégrées, dans les limites techniques et financières du canton, dans les horaires mis en vigueur le 10 décembre 2023 ou prises en considération lors de la planification des horaires futurs.

Le présent rapport résume les principales modifications d'horaire, valables dès le changement d'horaire prochain et liste les réponses qui peuvent être apportées aux requêtes et remarques reçues. Les erreurs liées à la typographie seront corrigées par les entreprises de transports publics pour la version finale des horaires, qui sera disponible à partir de novembre 2023. Afin de fournir une vue globale ainsi que le même niveau d'information à tous les usagers, une seule réponse sera donnée à toutes les requêtes émises, moyennant le présent rapport.

### 2. Contexte général

L'année horaire 2024 connaîtra des modifications limitées. Les horaires 2024 visent la reconduction des horaires 2023, avec certains développements qui sont exposés par la suite.

### 3. Offre ferroviaire

#### **3.1 Ligne ferroviaire 223 Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds**

Les CFF étudient la possibilité de renforcer le train de 18h00 au départ de Neuchâtel, en ajoutant une rame supplémentaire, afin de répondre à la forte demande de ce train.

Le RE 3994 apparaît sur deux colonnes, avec des horaires différents entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Cela sera corrigé dans la version définitive du cadre horaire. Le départ à 0h45 durant une période de l'année est dû à des travaux sur la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds, où le train en correspondance arrive plus tard à La Chaux-de-Fonds. Le départ du train régional pour Le Locle est alors retardé en conséquence, pour offrir la correspondance.

#### **3.2 Ligne ferroviaire 221 Neuchâtel – Travers – Buttes / Frasne**

Une substitution ferroviaire de grande ampleur surviendra sur la ligne 221, des travaux étant prévus du 4 mars au 20 octobre 2024. Les trains seront substitués par des bus et les horaires des lignes de bus en correspondance seront aussi adaptés. Le concept de substitution étant en cours d'élaboration, les horaires mis en consultation n'en tiennent pas compte. Nous vous invitons à vérifier lesdits horaires ultérieurement.

Par ailleurs, actuellement, il n'est pas prévu d'alléger l'offre du RE Neuchâtel – Frasne pendant la période de travaux en gare de Dijon et la suppression de TGV. Cela dit, la création d'une nouvelle offre pour Dole, par exemple, durant ces périodes est d'une part limitée par des impératifs de production et d'autre part se confronterait à des difficultés techniques.

### **3.3 Ligne ferroviaire 225 La Chaux-de-Fonds – Biel/Bienne**

Les dernières courses en soirée sont hors cadence, puisque celles-ci suivent une politique d'arrêts différente pour mieux desservir la totalité des gares sur sol bernois.

Le train au départ de La Chaux-de-Fonds circule bien à 23h42 à l'horaire 2024. Il sera uniquement remplacé par bus entre Sonceboz-Sombeval et Biel/Bienne en raison de travaux les nuits dimanche/lundi aux nuits jeudi/vendredi du 31 mars au 21 juin.

## **4. Offre bus**

### **4.1 Ligne 120 Neuchâtel – Chambrelieu / Les Grattes de bise**

Trois paires de courses durant la semaine ainsi que deux paires les samedis et dimanches seront prolongées de Chambrelieu jusqu'aux Grattes-de-Bise, renforçant la desserte par les transports publics de la commune de Rochefort.

### **4.2 Ligne 371 La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes – Biaufond**

L'horaire de la ligne 371 sera adapté aux besoins en transport des pendulaires, tout en maintenant la fonction touristique de la ligne durant la belle saison. Son itinéraire en ville sera également modifié, en passant par la rue Numa-Droz et évitant le secteur de la Grande Fontaine, qui est problématique en heures de pointe.

### **4.3 La Chaux-de-Fonds**

Les travaux du Grand Pont se poursuivent jusqu'en octobre 2024. Les itinéraires et horaires des lignes 303, 353, 361 et 370 demeurent déviés et adaptés, comme à ce jour.

Par ailleurs, le rajout de nouvelles prestations ne peut pas avoir lieu car, comme mentionné, une reconduction de l'offre dans la même enveloppe financière qu'à ce jour est visée.

Finalement, l'attente du train de Bienne par les dernières courses du trafic urbain péjorerait les correspondances depuis Neuchâtel.

### **4.4 Entre-deux-Lacs**

La course 32067 de la ligne 132 La Neuveville - Le Landeron - Plateau de Diesse - (Chasseral) sera avancée de quelques minutes en périodes scolaires, pour permettre son utilisation par les élèves scolarisés au Landeron. Concernant la ligne 133 Le Landeron – Marin – St-Blaise – Enges, son horaire est susceptible d'être modifié durant l'année 2024, en raison de travaux routiers qui pourraient avoir lieu sur la RC 2185.

En outre, une étude est en cours conjointement avec le canton de Berne, dans le but d'améliorer à moyen terme l'offre en transports publics dans la région.

### **4.5 Littoral neuchâtelois**

Une étude est en train d'être menée pour une modification des itinéraires et horaires des lignes CarPostal 612 (Gorgier-St-Aubin – Bevaix – Boudry) et 613 (Boudry – Perreux – Cortaillod – Areuse). L'objectif est l'amélioration des correspondances et de la lisibilité de ces deux lignes d'une manière générale. Les premières mesures pourraient intervenir dès l'horaire 2025 au plus tôt.

## **5. Autres développements de l'offre**

Nous rappelons que les horaires ferroviaires grandes lignes, le trafic international ainsi que le Snowbus ne font pas partie de la commande cantonale. Les requêtes concernant ces offres ont néanmoins été relayées aux instances responsables.

**Dr. Olivier Baud**

Service des transports